

EXTRAIT du REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : ACCORD DE PRINCIPE POUR LA FOURNITURE ET LA VALORISATION DE BOIS LOCAL ISSU DES FORETS COMMUNALES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU BATIMENT D'ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME DE PLATEAU D'HAUTEVILLE PAR HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

Séance du 26 octobre 2022,

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à dix-neuf heures et cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt octobre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 10

BEVOZ Sébastien pouvoir à Marie-Hélène PERILLAT
BORGEOIS Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT
BROCHET Olivier pouvoir à Humbert CRETIER
CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Bernard CORTINOVIS
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER
GUILLERMET Maria pouvoir à Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE
MERMILLON Eliane pouvoir à Nicole ROSIER
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Claire BILLON BERTHET
ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 19 conseillers, 10 pouvoirs ayant été déposés donc 29 votants

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de construction du nouveau bâtiment d'accueil de l'office du tourisme de Plateau d'Hauteville, Haut-Bugey Agglomération (HBA) souhaite que soit valorisé et utilisé du bois issu des forêts et des filières de première transformation locales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la fourniture, à Haut-Bugey Agglomération, de bois issus des forêts communales afin de construire ce futur bâtiment.

Monsieur le Maire précise que les bois résineux (environ 90 m³ seront sélectionnés et prélevés dans des parcelles de forêts communales soumises au régime forestier par l'ONF. L'ONF sera chargé par la commune de Plateau d'Hauteville du martelage, puis de la gestion de l'exploitation jusqu'à la livraison à l'Ecole Technique du Bois de Cormaranche-en-Bugey qui assurera le sciage, le traitement des bois suivant le cahier des charges du maître d'œuvre pour les débits et volumes.

L'ensemble des bois scies et traités sera fourni à l'attributaire du marché des lots construction bois dans le cadre des marchés publics portés par HBA.

L'Etat a reconnu la possibilité pour ce projet, d'obtenir une DETR bonifiée, pour laquelle HBA a déposé un dossier. Cela marque le soutien à cette démarche vertueuse de construction en bois local, pour un bâtiment vitrine du tourisme et des filières du territoire.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le principe de la fourniture, à Haut-Bugey Agglomération, de bois issus des forêts communales afin de construire ce futur bâtiment,
- **CHARGE** l'Office National des Forêts du martelage et de la commercialisation du bois,
- **CONFIE** à l'Ecole Technique du Bois de Cormaranche en Bugey le sciage et préparation du bois,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.
Le Maire, Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 2 NOVEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20221026-DE-2022-12-17-DE
Date de télétransmission : 02/11/2022
Date de réception préfecture : 02/11/2022